

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 07 MAI 2026

LISTE DES DELIBERATIONS

L'An deux mille vingt-six, et le sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René UGO, Maire.

PRESENTS : René UGO, Maurin TREMOLANI, Martine AUDIBERT, Marc VASCHETTI, Denise ALEXANDRE, André MAITREJEAN, Serge VENDITELLI, Martine AUTRAN, Scarlett ORPISZAK, Noëlle FUENTES, Carole LABOIRE, Marie-Line FOEGLE, Angélique PIOT, Pascal BOUSQUET, Cyril BONK, Laurent CELOTTO, Vyara DIMITROVA, Brigitte RICOU, Jean-Joël ARTAUD

ABSENTS EXCUSES : Pascal ORPISZAK

Ayant donné procuration : Eric TRUC a donné procuration à Jean-Joël ARTAUD, Serge LEIBOVITZ a donné procuration à Marie-Line FOEGLE, Elise MOUTARD ayant donné procuration à Brigitte RICOU

Secrétaire de séance : Denise ALEXANDRE

La séance est ouverte à 19H08 par M. René UGO, Maire.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Denise ALEXANDRE est désignée secrétaire de séance

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 02 avril 2026

Après débat, le Conseil Municipal,

DECIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 02 avril 2026

D'AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

VOTE : Unanimité

2. Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le règlement intérieur du conseil municipal tel qu'il est présenté en annexe à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision,

DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa notification

VOTE : Unanimité

3. Création des commissions municipales et désignation des membres

Après débat, le Conseil Municipal :

CONSTITUE les six commissions municipales suivantes : Commission animation, économie, commerce et artisanat, affaires sportives, la communication et l'information, la protection des données ; Commission affaires sociales, petite enfance, logement ; Commission travaux, bâtiments, espaces municipaux, voirie et réseaux, forêt ; Commission urbanisme, agriculture, environnement, cadre de vie, propreté urbaine, fleurissement de la commune ; Commission finances et fiscalité ; Commission affaires culturelles, touristique et artisanat d'art,

PROCEDE au scrutin à main levée pour la désignation des membres des six commissions municipales,

DECLARE élus au sein de chaque commission les membres suivants :

Commission animation, économie, commerce et artisanat, affaires sportives, la communication et l'information, la protection des données

Titulaire : Maurin TREMOLANI

Membres : Pascal BOUSQUET, Laurent CELOTTO, Vyara DIMITROVA, Scarlett ORPISZAK, Jean-Joël ARTAUD

Commission affaires sociales, petite enfance, logement

Titulaire : Martine AUDIBERT

Membres : Angélique PIOT, Serge VENDITELLI, Noëlle FUENTES, Denise ALEXANDRE, Jean-Joël ARTAUD

Commission travaux, bâtiments, espaces municipaux, voirie et réseaux, forêt

Titulaire : Marc VASCHETTI

Membres : Martine AUDIBERT, Cyril BONK, Vyara DIMITROVA, Marie-Line FOEGLE, Eric TRUC

Commission urbanisme, agriculture, environnement, cadre de vie, propreté urbaine, fleurissement de la commune

Titulaire : Denise ALEXANDRE

Membres : Marie-Line FOEGLE, Noëlle FUENTES, Carole LABOIRE, Angélique PIOT, Jean-Joël ARTAUD

Commission finances et fiscalité

Titulaire : André MAITREJEAN

Membres : Martine AUDIBERT, Martine AUTRAN, Noëlle FUENTES, Serge VENDITELLI, Pascal ORPISZAK

Commission affaires culturelles, touristique et artisanat d'art

Titulaire : Serge LEIBOVITZ

Membres : Vyara DIMITROVA, Marie-Line FOEGLE, Scarlett ORPISZAK, Serge VENDITELLI, Brigitte RICOU

DIT QUE LA PRESENTE DECISION peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

VOTE : Unanimité

4. Désignation des correspondants défense

Après débat, la Conseil Municipal,

DESIGNE M. Marc VASCHETTI, en sa qualité d'adjoint au Maire, et M. Laurent CELOTTO, en sa qualité de conseiller municipal, en tant que correspondants défense de la Commune de Seillans,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa notification

VOTE : Unanimité

5. Désignation d'un correspondant incendie et secours

Après débat, le Conseil Municipal :

DESIGNE Mme Martine AUTRAN, en sa qualité de conseillère municipale, en tant que correspondant incendie et secours de la Commune de Seillans,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa notification

VOTE : Unanimité

6. Désignation des délégués à l'Office Public de l'Habitat – Var Habitat

Après débat, le Conseil Municipal :

DESIGNE Mme Martine AUDIBERT, en sa qualité d'adjointe au Maire déléguée notamment au logement, en tant que membre-représentant titulaire, et Angélique PIOT, en sa qualité de conseillère municipale, en tant que membre-représentant suppléant afin de siéger aux commissions d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements (CALEOL) de Var Habitat,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa notification

VOTE : Unanimité

7. Désignation du représentant au sein du réseau ville et métiers d'art

Après débat, le Conseil Municipal :

DESIGNE M. Serge LEIBOVITZ, en sa qualité de conseiller municipal délégué aux affaires culturelles et touristiques, en tant que membre-représentant au sein du réseau « Ville et Métiers d'Art » pour la Commune de Seillans,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa notification

VOTE : Unanimité

8. Désignation du représentant à la commission locale de la l'eau de la Siagne

Après débat, le Conseil Municipal :

DESIGNE M. René UGO, en sa qualité de Maire, en tant que membre-représentant pour la Commune de Seillans afin de siéger au sein de la CLE de la Siagne,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa notification

VOTE : Unanimité

9. Désignation des délégués au sein du Syndicat Territoire d'Energie du Var - Symielec

Après débat, le Conseil Municipal :

DESIGNE Cyril BONK, en sa qualité de conseiller municipal, en tant que membre-représentant titulaire, et Maurin TREMOLANI, en sa qualité de 1^{er} adjoint, en tant que membre-représentant suppléant afin de siéger au sein du syndicat TE83 Symielec,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DIRE que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa notification

VOTE : Unanimité

10. Adhésion de la commune d'Evenos à la compétence optionnelle n°7 « Réseau de prise en charge électrique »

APPROUVE le transfert de la compétence optionnelle n°7 de la Commune d'Evenos à TE83-Symielec,

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre ces décisions,

DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa notification

VOTE : Unanimité

11. Désignation des membres de ma commission de contrôle des listes électorales

Après débat, le Conseil Municipal :

DESIGNE Serge VENDITELLI, Angélique PIOT, Carole LABOIRE, en tant que conseillers municipaux appartenant à la liste majoritaire,

DESIGNE Jean-Joël ARTAUD, Brigitte RICOU, en tant que conseillers municipaux appartenant à la seconde liste,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa notification

VOTE : Unanimité

12. Conventions de réciprocité relatives à l'accès et l'intervention des bénévoles des RCSC-CCFF sur les communes limitrophes de Saint-Paul-En-Forêt et de Bargemon

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention relative à l'accès et l'intervention des bénévoles des RCSC-CCFF sur la commune de Saint-Paul-En-Forêt ci-joint annexée,

APPROUVE la convention relative à l'accès et l'intervention des bénévoles des RCSC-CCFF sur la commune de Bargemon ci-joint annexée,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions,

DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa notification

VOTE : Unanimité

13. Convention relative à la disponibilité d'un sapeur-pompier volontaire sur son temps de travail au profit du SDIS du Var

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention type relative à la disponibilité d'un sapeur-pompier volontaire sur son temps de travail au profit du SDIS du Var comme annexée à la présente décision,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite-convention avec le SDIS et les agents engagés en tant que sapeurs-pompiers volontaires de la commune,

DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa notification

VOTE : Unanimité

14. Commission communale des impôts directs – Création et proposition des membres

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques de la façon suivante :

Les commissaires titulaires :

LABOIRE Anne-Marie	1167 D route de Fayence, 83440 SEILLANS
BLANC Alain	1093 B ancien chemin de Mons, La Lone, 83440 SEILLANS
FABRE Alain	246 chemin de la croix de Fer, 83440 SEILLANS
DERAEDT Denis	8 avenue du Lac, Domaine de l'Eouvière, 83440 SEILLANS
DALMAS Clovis	679 A chemin de la Gare, 83440 SEILLANS
PESTOURIE Jean	215 chemin de l'Etang, 83440 SEILLANS
AMALBERTI Latifa	1073 A route de Bargemon, 83440 SEILLANS
LARRE Patrick	58 chemin des Plaines, 83440 SEILLANS
VIANI André	1012 Chemin Notre Dame chez M. NEYRAND, 83440 FAYENCE
GARRUS Alain	247 chemin de l'Etang à Meaux, 83440 SEILLANS
QUILEZ Ollivier	301 chemin des Ferrages Ouest, 83440 SEILLANS
PESENTI Fabienne	11 rue de la Vanade, 83440 SEILLANS
AUGIER Nicolas	168 chemin Saint Michel, les Adrechs, 83440 SEILLANS
MORTINI Mireille	531 chemin des Moulins, 83440 SEILLANS
GAL Joël	63 ancien chemin de Saint Paul, 83440 SEILLANS
PUGINIER Béatrice	2 chemin Saint Michel, les Adrechs, Les Rosiers, 83440 SEILLANS

Les commissaires suppléants :

NOVARO André	334 chemin Le lac, Les Hautes Selves, 83440 SEILLANS
COCHARD Jean François	1695 H route de Draguignan, 83440 SEILLANS
MOUTARD Victorien	95 B chemin du Hameau de Méaux, 83440 SEILLANS
GERMAIN François	1 bis Château Maunier, 83440 SEILLANS
BELLON Daniel	1093 B ancien chemin de Mons, 83440 SEILLANS
GROSS Corinne	242 chemin Saint Joseph, 83440 SEILLANS
STALENQ Gilles	292 chemin Saint Michel, les Adrechs, 83440 SEILLANS
MEGIS Jeanine	202 chemin de Prébarjaud « Le Peyron », 83440 FAYENCE
CHAIX Danièle	663 boulevard des Claux, N°3, 83440 FAYENCE
CHRISTINE Myriam	7 rue Carignan -Lot Les Vignes, 83170 BRIGNOLES
ROCHE Eric	476 chemin du Bas Aille, 83440 SEILLANS
GIOVINAZZO Michael	20 chemin des Legets, 83440 MONTAOUX
REUS Jean-Luc	1 impasse Bertrand 83440 SEILLANS
GAL Gisèle	500 route de l'aérodrome 83440 FAYENCE
BĂNI Guy	4980 chemin Saint Arnoux, Les Combes Longues, 83440 SEILLANS
FORNIGLIA Jean-Jacques	300 rue Saint Romain, Brovès, 83440 SEILLANS

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa notification

VOTE : Unanimité

15. Remboursement de frais à la société JLC Décor

Après débat, le Conseil Municipal :

ACCEPTÉ DE REMBOURSER la Société JLC DECOR, pour cette facture d'eau pour un montant de 39,02 € (trente-neuf euros et deux centimes).

DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa notification

VOTE : Unanimité

16. L'exercice du droit à la formation des élus

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la mise en œuvre des dispositions énumérées ci-dessus relatives au droit à la formation des élus ;

PRECISE que les formations relatives à l'exercice du mandat doivent être dispensées par un organisme agréé par le ministère de l'Intérieur et que la prise en charge de la formation des élus sera subordonnée à une demande préalable de remboursement précisant l'objet de la formation et l'adéquation avec les fonctions électives exercées au sein de la Commune, ainsi qu'à la fourniture d'un état justificatif des dépenses ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget ;

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

VOTE : Unanimité

17. Délégations de compétences

Après débat, le Conseil Municipal :

PREND ACTE DES DECISIONS PRISES PAR LE Maire en vertu de la délégation permanente accordée par le conseil municipal lors de la séance du 02 avril 2026

VOTE : Unanimité

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45

Affiché en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Fait à Seillans le 07 mai 2026

**Le Maire
René UGO**

